



Pendant l'été, nous interrompons la parution de **Féder'action** qui reviendra à la rentrée. N'oubliez pas de continuer à nous envoyer vos informations. Bel été à toutes et tous

sommaire

2/3

VIE DES ENTREPRISES :

- > Accord diversité BNP PARIBAS
- > GENERALI, Elections
- > Branche Courtage, pacte de responsabilité

4/6

VIE FÉDÉRALE :

- > FFA ET UDES : Main dans la main
- > B2V La CGT opposée au projet d'Allianz
- > Fédé, relevé de décisions
- > FFA paritaire du 21 juin

7/8

VIE CONFÉDÉRALE :

- > Ça ira mieux lorsque ça ira bien pour les travailleurs
- > Prud'hommes, fin de la justice pour tous
- > Grève et action du 5 juillet

9

HUMEUR :

- > Mascarade

10

VACANCES :

- > La CGT vous souhaite de BONS CONGES PAYES

La Cgt en ligne de mire



Depuis 4 mois, les salarié-e-s et la jeunesse sont en lutte contre le projet de loi El Khomri à l'appel de sept organisations syndicales. Plus la mobilisation se durcit, plus les attaques gouvernementales et patronales via les médias se multiplient contre la Cgt. Certaines relèvent de la diffamation.

Ne nous y trompons pas, la manipulation médiatique a un double objectif : décrédibiliser l'action de la Cgt, première organisation syndicale du pays et fer de lance du mouvement de contestation, ainsi que de détourner l'attention des français-e-s des questions de fond soulevées par le projet de loi El Khomri. Si ces mesures devaient s'appliquer, elles viendraient modifier de façon profonde nos conditions de travail et de vie.

95% des médias sont détenus par 7 milliardaires...

Une situation qui ne favorise pas la juste restitution de l'information quant à l'actualité sociale, et pose des limites à l'indépendance rédactionnelle des médias. Dernière illustration, le cas de la directrice adjointe de la rédaction de l'Obs, licenciée pour avoir donné trop de place aux points de vue de ceux qui ne servent pas le profit et la rentabilité (communiqué du SNJ Cgt paru dans le précédent numéro de Fédér'action). Il ne faut pas se voiler la face, cette manipulation de l'opinion publique sert la cause des gouvernants et de ses chiens de garde à la solde du capitalisme. Tous s'emploient activement à « l'abêtissement » du peuple pour l'empêcher de prendre conscience de sa condition et du pouvoir qui est le sien.

«La vérité vient rarement des réponses que tu reçois. La vérité naît de l'enchaînement logique des questions que tu poses.» (Daniel Pennac)

Laetitia Vallée
Bureau Fédéral

Construisons ensemble



fspba.cgt.fr

le site

twitter

[@cgtbanqueassura](https://twitter.com/cgtbanqueassura)



Accord diversité BNP PARIBAS

Un recul

L'accord « diversité » de 2013 arrivait à échéance. Il a fait l'objet de négociations pour son renouvellement. La Cgt, signataire du précédent accord, était engagée dans une démarche d'amélioration et de consolidation du texte.

Au-delà des mises en conformité avec la législation, les demandes de la Cgt satisfaites sont :

- l'alternance qui était ouverte pour préparer des bac plus 4 est maintenant ouverte pour préparer au bac plus 2.
- Les augmentations dans le cadre de l'égalité Professionnelle feront l'objet d'un commentaire spécifique.
- Au CCE et dans chaque CE, l'ajout des 1er et 9eme déciles de la rémunération fixe dans les indicateurs de suivi sur les rémunérations.

Les demandes de la Cgt non retenues dans l'accord

- Transparence des rémunérations sur les principaux postes types. La Cgt demandait l'intégration des éléments de comparaison suivants : rémunération du 1er décile, rémunération du 9eme décile, rémunération médiane.
- Adaptation de la charge de travail pour tout salarié qui évolue, ou a évolué, vers un travail à temps partiel. La Cgt demandait la mise en place d'un indicateur de suivi, afin que cet engagement soit réellement tenu.
- Cadres au forfait. Dans la précédente rédaction, était indiqué « les entretiens d'évaluation des Cadres au forfait doivent également porter sur la charge de travail, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale... ». Cet engagement doit être tenu. Afin de consolider ce thème, la Cgt demandait la mise en place d'un indica-

teur de suivi.

- Écarts importants de rémunération constatés sur une même fonction, en défaveur des salariés expérimentés par rapport au salaire d'embauche des jeunes diplômés. La Cgt demandait que la Direction s'engage sur une démarche de résorption de ces écarts injustifiés.
- Retours de maternité. La Cgt demandait un engagement de traiter les demandes de rapprochement du domicile de façon prioritaire.
- Dans le cadre du suivi de conjoint, la Cgt demandait un engagement de traiter

les demandes de rapprochement familial de façon prioritaire, afin d'éviter les trop nombreuses démissions que génèrent ces situations.

- Formation sur la diversité. La Cgt demandait qu'elle soit ouverte à tous les salariés.
- Ressenti de discrimination. La Cgt demandait la possibilité de contacter un interlocuteur indépendant.
- Voies de recours internes sur la discrimination. La Cgt demandait la création d'une Commission Paritaire de Recours qui pourrait être saisie par toute organisation syndicale.

Lors de notre consultation interne, la majorité des adhérents Cgt a considéré que les principales évolutions du texte résultent d'une mise en conformité avec la réglementation.

Ils ont constaté un recul concernant les maternités. Trop peu de nos demandes légitimes ont été retenues pour l'évolution de ce texte. En conséquence, la Cgt ne renouvelle pas sa signature sur la nouvelle version de l'accord diversité.

Elections Generali

Au premier tour, la Cgt progresse. Pour l'Unité Economique et Sociale 12,94 % (11,69 % en 2013). Pour *DMSMO 15,37 % (11,08 % en 2013).

Le second tour a confirmé le score du 1er tour malgré une participation plus faible. Résultat :

- 3 élus titulaires (2 cadres et 1 non cadre) et 3 élus suppléants (2 cadres et 1 non cadre) au CE DMSMO.
- 3 élus titulaires (2 cadres et 1 non cadre) et 3 élus suppléants (2 cadres et 1 non cadre) aux DP Métiers Opérationnels.
- 2 élus titulaires (1 cadre et 1 non cadre) et 2 élus suppléants (1 cadre et 1 non cadre) aux DP Supports.
- 2 élus titulaires (2 non cadres) et 1 élu suppléant (1 cadre et 1 non cadre) aux DP Grand-Ouest.
- 1 élu titulaire (1 non cadre) aux DP Sud-Est.
- 0 élu aux DP Nord-Est

La CFDT s'est maintenue et n'a pas réussi à reprendre un poste du CE à l'UNSA.

L'UNSA a encore perdu des voix chez les non cadres (près de 50)

FO a gardé ses positions du 1er tour.

La CFE-CGC n'a pas réussi à avoir des élus.

*Directions des métiers supports et des métiers opérationnels

Branche Courtage

Pacte de responsabilité

Tout bénéf pour le Medef...

Le Président de la République annonce en janvier 2014 qu'il donnera un chèque supplémentaire de 30 milliards d'euros aux employeurs. Il demande dans le même temps à la CGT et autres organisations syndicales de négocier d'éventuelles contreparties... comme si la CGT avait pour vocation de gérer le service après-vente du gouvernement. Depuis lors, elle n'a de cesse de réaffirmer son opposition à ce «pacte», à la suppression des cotisations familiales comme à la logique de fond, à la réduction d'un «coût du travail» qui ne profite pas à l'emploi mais aux actionnaires. En plus de ce nouveau cadeau fait au Medef, la CGT dénonce la logique de réduction des dépenses publiques, non seulement néfaste pour l'économie, mais qui en plus remet en cause notre modèle social.



Les priorités

La CGT estime que le volume d'emplois doit correspondre à l'identification des besoins sociaux et de la réponse à y apporter. Elle propose donc, entre autres, de faciliter l'accès au financement pour les PME/PMI, tout en menant une vraie politique de recherche et d'innovation et en créant un «livret d'épargne développement emploi et industrie». Une véritable revalorisation des salaires est également indispensable pour reconnaître à leurs justes valeurs les qualifications et construire de vrais déroulements de carrière. La CGT réaffirme également que les revenus du travail doivent continuer à financer la protection sociale, en modulant les cotisations sociales en fonction de la

part de la valeur ajoutée sur la masse salariale et en prenant en compte la politique d'emploi et de salaire menée dans les entreprises. Sans oublier de mettre à contribution les revenus financiers des entreprises.

La CFDT, la CFTC et la CFE-CGC ont signé ou vont signer l'accord de branche proposé par les patrons du courtage d'assurances (*CSCA). La CFDT s'est même déclarée agréablement surprise que la chambre syndicale des courtiers ait « joué le jeu jusqu'au bout ».

De quel jeu parle-t-on ?

Celui que joue la CSCA en annonçant l'objectif de 1 500 embauches via un contrat

d'apprentissage ou de professionnalisation sur les trois années qui viennent ? Chiffres ridicules... Celui que joue la CSCA en espérant recruter 150 personnes de 45 ans et plus par an pendant trois ans. Chiffre dérisoire et encore plus ridicule ! Sachant que le courtage totalise environ 35000 salariés en France. La CGT n'est pas joueuse avec les intérêts des salariés.

La CGT n'a pas signé et ne signera pas ce « pacte » vide d'engagements à la hauteur de l'enjeu.

Le volume d'emplois doit correspondre à l'identification des besoins sociaux et de la réponse à y apporter.

* Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurance



Assurances

Les patrons de l'économie sociale et solidaire et le patronat du capital main dans la main

La future FFA (Fédération française de l'assurance) adhèrera au MEDEF et à l'UDES. Dès le 1er juillet, la Fédération française de l'assurance, créée par l'Association française des assurances (AFA), réunira les sociétés d'assurance (FFSA) et les assureurs mutualistes (Gema) en un syndicat professionnel unique. Il représentera toutes les entreprises d'assurance (mutuelles, sociétés anonymes, bancassureurs). Son président sera désigné au début du mois de juillet. Ses 279 membres seront libres de cotiser individuellement ou non au MEDEF et à l'UDES.

GEMA. Bernard Spitz, président de la FFSA, en assure la présidence jusqu'en juin 2016 et Pascal Demurger, président du GEMA, en est le vice-président.

Bernard Spitz est aussi Président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), depuis le 1er octobre 2008. Il préside également le Pôle International et Europe du MEDEF depuis juillet 2013. Pascal Demurger est aussi Directeur général du Groupe MAIF (Mutuelle d'assurance des instituteurs français), et président du GEMA (Groupe des Entreprises Mutuelles d'Assurance) depuis juillet 2014.

Communiqué MEDEF-UDES-FNSEA-UNAPL-UPA

Alors que les mouvements sociaux que connaît la France depuis plusieurs semaines s'intensifient, nous, représentants des entreprises, tirons aujourd'hui le signal d'alarme.

(...)

La surenchère actuelle dépasse le cadre acceptable d'un mouvement de contestation. La violence des propos et des actes ne sont pas admissibles. Si la grève est un droit, il y a également un droit de la grève qui ne peut avoir pour seule finalité de semer le désordre.

(...)

Les acteurs du dialogue social, quels qu'ils soient, doivent, eux, mesurer les conséquences de leurs actes dans un contexte économique difficile conduisant à des replis identitaires. Nous en appelons à la responsabilité collective de chacun pour que les outrances au service d'intérêts particuliers ne mettent pas en danger ce bien commun que sont les entreprises françaises.

Qu'est-ce que l'UDES

C'est l'Union des dirigeants de l'économie solidaire. Avec près de 70 000 entreprises, employant environ 1 million de salariés, l'UDES rassemble 80% des employeurs fédérés de l'économie sociale et solidaire.

UDES et MEDEF même combat

Le 25 mai, l'Udes et le Medef ont signé un communiqué commun dirigé contre le mouvement de contestation au projet de loi travail. Un communiqué qui se passe de commentaires (voir encadré ci-contre).

AFA, qui est qui ?

L'Association française des assurances est présidée en alternance par les présidents de la FFSA et du

La FFA en chiffres



Réunion de Bureau fédéral 31 mai 2016 Relevé de décisions

1 - ODJ DU COMITE FEDERAL DES 16 ET 17 JUIN 2016

- Rapport introductif : Alain Babin
 - La loi travail
 - Point CCSF (Comité consultatif du secteur financier) et ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)
 - Préparation du Congrès fédéral
 - Point sur les groupes de travail
 - 51^{ème} congrès
 - La journée « cadres » à prévoir en octobre
 - La journée travail sur le numérique le 14 novembre avec la fédération des sociétés d'études
 - Actualités branches et entreprises
- Nécessité de faire un point sur la représentativité dans nos branches et sur les élections dans les entreprises de nos secteurs.

■ Formation syndicale ?

2 – CALENDRIER PREVISIONNEL

- 29 juin Bureau Fédéral
- 07 septembre Bureau Fédéral
- 15 et 16 septembre : Comité Fédéral
- 27 octobre : Bureau Fédéral décentralisé NIORT
- 07 décembre : Bureau Fédéral
- Octobre (?) : journée « cadres ».
- 14 novembre : journée d'étude sur le numérique.

3 – LE POINT SUR LES LUTTES EN COURS

A) Loi El Khomri

- Les secrétaires de fédération rencontreront Philippe Martinez à ce sujet
- Tract à faire par la fédération sur l'avant – après loi El Khomri
- Organisation de la votation citoyenne dans nos secteurs : objectif 15000. Message à adresser à toutes nos bases dès cet après-midi. Phoning à envisager.

B) Air France

Rassemblement : des camarades de nos secteurs y ont participé.

4- FINANCES

A) Aides financières

- 1000 euros pour les grévistes du centre d'appel Caisse d'Epargne
- 150 euros pour les grévistes appel confédéral

B) Recrutement d'une secrétaire comptable à temps partiel. Il sera sans doute nécessaire de monter dossier FNI pour développement/syndicalisation

C) Uni : La question se pose de savoir si nous y restons ou non : pour mémoire la cotisation est de 35000 euros.

5 – POINT ORGANISATION

■ Répartition du suivi des entreprises et des régions à mieux organiser. Trouver quelqu'un du bureau qui se charge de suivre la BNPP

■ Permanences fédérales à revoir : un membre du bureau doit être présent chaque jour à la fédération : les secrétaires administratives ne peuvent prendre des décisions politiques.

■ Recherche d'un volontaire, membre du bureau, pour suivre le travail qui sera réalisé par le cabinet chargé de l'état des lieux de nos accords de branches. Pour COVEA, c'est Emergences qui s'en chargera et le dossier sera suivi par Patrick Goussard

6- DIVERS

- En projet : Organisation d'un RDV avec Eric BOCQUET chargé de l'enquête sur les PANAMA PAPERS
- Alain se charge de demander à Coralie de nous écrire un texte sur le 51^{ème} Congrès confédéral



Paritaire Fédération française des assurances (FFA) du 21 juin

Suite aux intempéries de ces dernières semaines, la profession, comme d'autres (pompiers, agents EDF, municipaux...) est en première ligne. Elle doit réagir rapidement et au mieux pour l'aide et l'indemnisation aux victimes qui subissent une véritable épreuve et un traumatisme. La situation demande dans de nombreux cas d'aller au-delà des garanties prévues, principalement sur la nécessité de la prise en charge du relogement d'urgence.

La Cgt a demandé à ce que la plus grande attention soit portée aux conditions de travail des salariés confrontés au traitement de ces événements et que des mesures soient prises dans ce cadre.



B2V Prévoyance La CGT opposée au projet d'Allianz

Déclaration de la CGT

Nous avons appris fin mars 2016, l'intention de la Compagnie d'Assurance Allianz de transférer la gestion de l'institution de prévoyance B2V Prévoyance au Groupe Apicil, et de ce fait, de proposer sa sortie du Groupe B2V. Toutefois, le Conseil d'Administration avait laissé la possibilité à B2V de trouver une autre solution, avec d'autres partenariats, pour la sauvegarde de l'Institution au sein du girond.

Allianz à la manœuvre...

Lors du Conseil d'Administration du 24 mai 2016, le projet présenté par le Groupe Apicil a été mis au vote et, en premier lieu, a été rejeté (4 voix pour, 3 contre, 2 abstentions) et ceci en dépit de la lecture par le Président du Conseil d'administration d'un mail envoyé la veille au soir, à 20h50, par le PDG d'Allianz, lequel mail stipulait que si le projet Apicil était rejeté, la Compagnie Allianz cesserait son partenariat avec B2V Prévoyance. Il a fallu une intervention de monsieur Wathle, administrateur et mandataire social d'Allianz France, expliquant que dans ces conditions, il devrait en référer au Comité exécutif d'Allianz, pour qu'un nouveau vote soit opéré, cette fois-ci en faveur du projet Apicil (5 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention). Ce qui de facto a rendu caduc le projet du Groupe B2V.

Nous ne pouvons être que choqués par une telle manœuvre et inquiets quant

aux incidences de ce choix sur l'avenir du Groupe B2V et sur ses salariés. L'objectif d'Allianz n'est qu'une confiscation de B2V Prévoyance à son seul profit, en allant loger l'institution chez Apicil. Il est à préciser que la volonté de développer une *IP au sein de la Direction Assurance de Personne, est pour le Groupe B2V, un levier de croissance et de développement de son activité.

La question de l'indépendance...

Par ailleurs, le cadre de cette décision n'est pas sans interroger le niveau de relation, voire d'imbrication, entre la gouvernance de l'IP et de la Compagnie Allianz (intervenant en particulier dans la distribution et la réassurance des prestations de l'IP) alors même que l'article 13 des statuts de l'IP B2V et l'article R931-3-9 du Code de la Sécurité Sociale, soulignent l'impérieuse nécessité de l'indépendance de l'administrateur et donc l'impossibilité d'exercer cette fonction, s'il y a un intérêt personnel direct ou indirect au travers d'un organisme ayant un accord de gestion, d'assurance, de réassurance avec l'institution.

En conséquence, nous nous interrogeons sur la manière dont le Conseil d'administration peut se prévaloir de son indépendance quand celui-ci est composé par un nombre significatif de salariés et de représentants d'Allianz, ainsi que de représentants de sociétés ayant conclu récemment des contrats avec le groupe Allianz.

Nous avons les mêmes pré-occupations avec une Assemblée générale composée de :

- 20 délégués patronaux sur 25 sont issus d'Allianz
- 20 délégués salariés sur 27 sont salariés d'Allianz

A la lecture de la lettre d'intention entre Apicil sommitale et B2V Prévoyance, nous constatons que le projet d'Apicil est bouclé à la vitesse :

- 2 des 3 engagements d'Apicil, l'entrée dans Adeis et le transfert de 10 millions d'euros du portefeuille Adeis dans l'IP, ont été démentis par le Groupe Humanis, majoritaire dans Adeis,
- Le prêt promis par Allianz ne pourra pas être remboursé à terme,
- Allianz croit qu'Apicil apportera les affaires, Apicil croit qu'Allianz le fera : plus qu'un malentendu, c'est une mystification, en effet la même promesse avait déjà été faite à B2V, qui y a cru mais sans rien voir venir.
- Les adhérents actuels quitteront cette institution « volée »,
- Jamais les partenaires sociaux ne recommanderont cette IP dans les appels d'offres de branche.

Une menace pour l'emploi...

Nous ne pouvons qu'en déduire que ce projet n'est pas viable. Ce qui signifie que l'IP B2V Prévoyance sera fusionnée rapidement avec l'IP Apicil Prévoyance sur injonction de l'ACPR : la présence de deux insti-

tutions de Prévoyance chez Apicil n'a pas de sens. Le projet sera donc destructeur d'emplois.

Nous appelons donc l'Assemblée Générale à prendre toute la mesure des conséquences de son choix pour l'avenir du Groupe B2V. Le groupe B2V a été à l'initiative de la création de l'IP. A ce stade, le transfert de la gestion est contraire à la demande du Groupe B2V. Son développement reposant notamment sur les capacités de l'IP à se développer, la sortie de celle-ci aurait des conséquences non seulement pour les salariés de B2V Gestion rattachés à cette activité, mais aussi pour l'ensemble des effectifs et des emplois du Groupe B2V.

Mesdames, Messieurs les Administrateurs et Délégués, ce matin vous êtes présents en tant qu'Administrateurs et délégués de l'IP B2V Prévoyance et non pas en tant que salariés d'Allianz. Ne soyez pas complice d'une manipulation qui jettera une ombre sur les organisations syndicales et sur le monde du paritarisme et de la protection sociale : c'est lui qui est attaqué !

Le sort de plus de 500 salariés et de leur famille est entre vos mains ! Votez contre le projet Apicil, votez contre le démantèlement du paritarisme.

*IP Institution de Prévoyance
**ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution



Ça ira mieux lorsque ça ira bien pour les travailleurs

L'Insee présente les données concernant l'évolution de l'économie française en 2015. Elles confirment une «amélioration» par rapport à l'année 2014. La croissance économique au premier trimestre 2016 est aussi très légèrement revue à la hausse. Selon ces données, le taux de marge des entreprises «se redresse fortement». Les profits bruts représentent ainsi 31,4 % de la valeur ajoutée des entreprises, grâce notamment à des cadeaux comme le CICE. Les importations croissent plus vite que les exportations et le commerce extérieur a un impact négatif sur la croissance économique. Cela témoigne de l'échec de la « politique de l'offre » promulguée par le président de la République visant à améliorer la compétitivité du pays et accroître ses exportations.

Pourtant, le chef de l'Etat et le gouvernement verraient dans ces données une confirmation des propos présidentiels selon lesquels « ça va mieux ».

«Ça va mieux», mais pour qui ?

Certainement pas pour le monde du travail, c'est-à-dire la majorité des salariés, de privés d'emploi et des retraités. La consommation des ménages, qui est le principal moteur de la croissance, ne repose pas sur une dynamique salariale. Elle s'explique essentiellement par la baisse des prix des matières premières,



surtout le pétrole, avec ses effets négatifs particulièrement sur les pays exportateurs à forte population comme l'Algérie, et sur l'environnement car elle va à l'encontre des efforts nécessaires pour réduire les émissions de CO2. Pour les travailleurs, l'indicateur le plus important d'une véritable amélioration est bien la hausse des salaires et de l'emploi stable. En euros constants, c'est-à-dire en tenant compte de l'évolution des prix, les salaires, les pensions et les minimas sociaux stagnent, voire diminuent pour certaines catégories. Quant à l'emploi, c'est surtout la précarité qui monte. Presque neuf emplois nouveaux créés sur dix sont précaires. De plus, la durée moyenne des contrats diminue. Les

jeunes et les femmes sont particulièrement touchés.

L'austérité finance les patrons

En revanche, les entreprises continuent de profiter de la générosité du gouvernement. Ainsi, le CICE sera transformé en exonération pérenne de cotisations sociales patronales, ce qui anéantit toute possibilité d'intervention des salariés et de leurs représentants sur l'usage que font les entreprises des 20 milliards d'euros alloués chaque année au CICE. Et à l'instar de Total, les entreprises qui en profitent font du chantage en annonçant la révision de leurs projets d'investissement en France. Il faut rappeler qu'un milliard d'euro équivaut à 25 000 emplois payés 40 000 euros par an, cotisations sociales des

employeurs comprises. Autrement dit, au lieu de verser 20 milliards d'euros aux entreprises sans aucune contrepartie notamment en termes d'emplois, on pourrait créer, avec et argent, 500 000 emplois, de quoi mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population. La contrepartie de cette générosité du gouvernement à l'égard des entreprises est d'une part l'austérité pour la population, pour les services publics et pour les collectivités, et d'autre part le développement de la précarité, à l'image du projet de loi El Khomri.

Ça ira vraiment mieux lorsque ça ira bien pour les travailleurs. C'est pourquoi la CGT se mobilise contre l'austérité et contre les lois favorables au patronat. ■

Projet de loi El Khomri Grève et journée d'action le 5 juillet

L'intersyndicale a décidé d'organiser une nouvelle journée d'action et de grève interprofessionnelle le mardi 5 juillet, date de retour du texte devant l'Assemblée nationale.

La votation citoyenne continue...

Elle a été prolongée jusqu'au 5 juillet. Plus de 700 000 personnes ont déjà pris part à ce vote. 92% ont voté pour le retrait du texte, 8% pour son maintien. Un premier résultat très significatif du rejet des citoyens, des salariés, des jeunes. 73% des français sont toujours opposés à l'utilisation par le gouvernement de l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter le projet de Loi Travail.

Vote par voie électronique possible à l'adresse suivante :
<http://www.cgt.fr/Votation-citoyenne-en-ligne.html>

**Vie
Confédérale**

Conseil des prud'hommes

Fin de la justice pour tous

Le décret sur la procédure prud'homale, qui fait suite à la loi Macron porte une grave atteinte au principe d'égalité des citoyens devant la justice, en évinçant, par la complexification de la saisine des conseils de prud'hommes, les travailleurs fragiles qui auront des difficultés à agir en justice contre leur employeur. La CGT exercera tous recours contre ce texte attentatoire aux droits des salariés-justiciables

Compliquer pour dissuader

La mesure la plus symbolique de cette volonté de rendre la justice de moins en moins accessible réside dans l'instauration d'une procédure écrite complexe pour pouvoir commencer un procès devant les prud'hommes. Jusqu'à présent, cela pouvait se faire oralement en se présentant dans son conseil de prud'hommes.

Une nouvelle fois le gouvernement répond aux revendications du Medef

et de la Cgpmc qui demandaient la nullité de la saisine prud'homale si celle-ci n'était pas motivée ou accompagnée d'un certain nombre de pièces, alors que l'ensemble des organisations syndicales de salariés demandaient le retrait de cette sanction qu'est la nullité.

La CGT considère que par ce décret, le gouvernement et le patronat veulent empêcher le plus grand nombre de salariés de pouvoir saisir le Conseil de Prud'hommes et

ainsi contribuer à faire baisser les demandes devant le conseil de prud'hommes, instaurant de fait une impunité patronale.

Un choix politique

Pour la CGT, ce texte est contraire à la convention 158 de l'OIT qui dans son article 8 énonce qu'« un travailleur qui estime avoir fait l'objet d'une mesure de licenciement injustifié aura le droit de recourir à un tribunal », permettant à tous les travailleurs de sai-

sir la justice.

Plutôt que de donner les moyens à la justice prud'homale et de permettre à ceux qui sont licenciés ou dont les droits ne sont pas appliqués (seuls aujourd'hui 23% des salariés licenciés contestent le motif de leur licenciement devant le CPH) et ainsi faciliter le respect des droits des salariés, le gouvernement préfère mettre des « bâtons dans les roues » des 700 000 salariés licenciés chaque année. ■

100% DES MANIFESTANTS SONT
FANS DE L'EURO

BUUUUT!!!!



La CGT est accusée de gâcher la fête du foot. Cette rhétorique reprise par les politiques, véhiculée par des journalistes à la botte d'un système ultra libéral fait flores dans les media. Il serait bon de remettre les choses à leurs vraies places. Le football est un jeu comment ose-t-on mettre un jeu à un niveau tel qu'il doit prévaloir sur les conditions de travail, de vie de millions de salariés, de retraités, de privés d'emploi.



Mascarade

Ces donneurs de leçon, illustrent parfaitement par leurs propos la lutte des classes. Ce concept qu'ils vilipendent pourtant à longueur d'interventions télévisuelles et médiatiques. Il faut que le peuple s'abrutisse dans ces distractions, mises au rang d'enjeu national, afin de ne pas oser penser. Il faut par ce biais, créer l'unité nationale comme si tout le monde avait les mêmes intérêts.

C'est une gigantesque mascarade, une tromperie de première classe. On demande au bon peuple de se pâmer devant les exploits de personnes dont les salaires, les primes, représentent des centaines, voire des milliers de fois le SMIC, de regarder avec admiration un spectacle orchestré par des organismes qui jonglent avec des milliards (FIFA/UEFA) et où la transparence dans les gestions de ces sommes astronomiques n'est pas de mise.

La manœuvre est limpide elle, il faut discréditer le mouvement social, diviser le salariat et le peuple pour

qu'il se taise et accepte la logique qui préside aux changements voulus par les ultra libéraux de tout poil. Il faut donner l'illusion d'une communauté œuvrant vers un seul but.

Discréditer le mouvement social et donc la CGT qui en est le fer de lance.

Bon peuple, regardez le foot et seuls vos applaudissements sont autorisés, pas vos slogans ni vos revendications. Le bon vieux « panem et circenses » est toujours là présent. Voilà les jeux, pour le pain vous attendrez encore et longtemps. Pendant que vous vibrerez devant les millionnaires du ballon rond, que l'UEFA gagnera des centaines de millions d'euros non imposables suite à une générosité du gouvernement, les tenants du pouvoir, les rois de la finance continueront à accaparer les richesses.

Alors qui gâche véritablement la fête ?

Armel Mahé

1936  2016

VOUS SOUHAITE



DE BONS
CONGES PAYES



LES CONGÉS PAYÉS, LES CONVENTIONS COLLECTIVES, LES 40 HEURES, LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL FURENT GAGNÉS EN 1936 À LA SUITE D'UNE MOBILISATION UNITAIRE DES TRAVAILLEURS EN LUTTES MENÉE PAR LA CGT

**En 2016, avec la CGT,
poursuivons la lutte contre la LOI ELKHOMRI
pour conserver les acquis sociaux de 1936
et gagner les droits du XXI^e siècle !!!**

LA CGT. 120 ANS DE LUTTES AU PRÉSENT !